



Réparation balcons à charge des proprios

Par **mostacci**, le **08/04/2009** à **21:57**

Bonjour, je suis propriétaire d'un appartement qui est le seul à ne pas avoir de balcon. IL se trouve que les 3 ou 4 balcons existants sont fissurés et le syndic bénévole (mon voisin) me réclame la même somme qu'aux autres propriétaires pour la réparation de ces balcons. Est-ce normal ?
Je n'ai malheureusement pas le règlement de copropriété en mains mais si je l'avais et qu'aucun texte ne précisait ce genre de cas, que dirait la loi ?
Merci de votre aide.

Par **Marion2**, le **08/04/2009** à **22:18**

Bonsoir,
Absolument pas ! Le balcon est privatif et non partie commune. Vous n'avez pas à participer à la réfection des balcons des autres Copropriétaires.
Cordialement.

Par **mostacci**, le **08/04/2009** à **22:24**

Merci Laure pour votre réponse aussi rapide.
Cordialement,
Sandra